

10 JUL. 2017

BUREAU N°: DE/44/7.1/03.07.2017- 3

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	12
Présents	30	Absents non représentés :	5
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 3 juillet 2017, après convocation légale reçue le 27 juin 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Jean-Claude DANY (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), M. Pierre GABERT (pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Mario HARELLE (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE (pouvoir donné à M. Yannick LIBOUREL), M. Bernard LE MEUR (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Laurence MONTERDE (pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ), Mme Véronique MURZILLI (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Gérard GERENT, M. Christian RIOU, Mme Fabienne THOMAS, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget 2017- Décision modificative n°1

M. Stéphane GARCIA, Vice-Président, indique à l'Assemblée communautaire que lors de l'élaboration du budget 2017, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat n'avait pas connaissance des montants de DGF, et FPIC.

Il a été prévu au budget la prise en charge des emprunts pour les communes de Bédarrides et Sorgues, mais les organismes bancaires n'ont toujours pas établi les avenants. De ce fait, il faut modifier les imputations comptables pour que la CCSC puisse rembourser la quote-part des emprunts à la CCPRO.

Il s'agit donc d'effectuer la décision modificative suivante :

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 10 07 2017

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
1641-01	Emprunt	- 1 056 329	024	Cessions	50.000
20418-822	Subventions investissement	- 1			
2051-020	Logiciel	26 000			
2183-020	Matériel Informatique	- 14 000			
21578-822	Mat et outillage de voirie	- 12 000			
276358-01	Autres créances immo aux Groupements	1 056 330			
2182-822	Véhicules	50.000			
Total		50.000	Total		50.000
Fonctionnement - Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
66111-01	intérêts de la dette	- 579 083	73223-01	FPIC	215 634
661133-01	rembt d'intérêts de la dette transférée	579 083	7411-020	Dotation forfaitaire	- 257 000
73925-01	Reversements FPIC	- 450 000			
739223-01	Reversements FPIC	333 065			
.022-01	dépenses imprévues	75 569			
Total		- 41 366	total		41 366

SERVICES DE L'ETAT
 EN VAUCLUSE
 10 JUL. 2017
 BUREAU DU COURRIER

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à 41 voix pour et 1 abstention (M. Robert IGOULEN) des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget général 2017 présentée ci-dessus.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le : 10.07.2017
 Affiché le :